

, b2484869 (F)

doc  
CA1  
EA533  
93P02  
FRE

SANS COTE

Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada

# DOCUMENT DU GROUPE DE LA PLANIFICATION DES POLITIQUES

N° 93/2

---

## LA SÉCURITÉ EN ASIE-PACIFIQUE PERSPECTIVES ET MESURES CANADIENNES

Stewart Henderson  
Secteur de L'Asie  
et du Pacifique

---

Les documents émanant du Groupe de la planification des politiques ont pour objet d'encourager parmi les responsables de la politique étrangère, les échanges sur les tendances et les questions particulières de la scène internationale. Les opinions exprimées dans les documents du Groupe de la planification des politiques ne sont pas nécessairement celles du gouvernement du Canada. Prière d'adresser vos observations et vos questions concernant le présent document au Groupe de la planification des politiques (CPD), Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2 (Tél. : 944-0388, télécopieur : 944-0687). ISSN: 1188-5041



Canada

**LA SÉCURITÉ EN ASIE-PACIFIQUE:****PERSPECTIVES ET MESURES CANADIENNES**

Stewart Henderson

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieuresJUN 15 1993  
JUN 15 1993RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE**I Une conjoncture stratégique qui évolue**

C'est devenu une sorte de cliché d'affirmer que la fin de la guerre froide a remis fondamentalement en question des définitions acceptées de la sécurité nationale, mais il est bon de se rappeler qu'il y a tout juste deux ans, on ne s'entendait pas pour dire que la guerre froide était terminée. Bien qu'il y ait maintenant consensus sur ce point - dans certains pays, à contrecœur -, il faudra un certain temps avant que les gouvernements comprennent pleinement la nouvelle conjoncture stratégique et qu'ils adaptent leurs politiques en conséquence.

Comme Edward Mortimer l'expliquait avec justesse,<sup>1</sup> en Asie et dans le Pacifique, la guerre froide a été menée au travers d'une série de relations bilatérales désordonnée, et l'absence d'alliances de type européen a laissé la région démunie pour réorienter ses structures de sécurité dans le monde de l'après-guerre froide. Entre autres facteurs qui ont contribué à la relative pénurie d'institutions multilatérales et à l'absence de penchants pour le multilatéralisme dans la région figurent une animosité et une méfiance persistantes à l'encontre de belligérants de la Deuxième Guerre mondiale (notamment du Japon) et des tensions politiques et militaires constantes dans plusieurs États de l'Asie-Pacifique et entre eux, tout particulièrement mais pas exclusivement, dans la Péninsule coréenne et au Cambodge.

---

<sup>1</sup> Éditorial du «Financial Times», 16 septembre 1992.

Néanmoins, plusieurs pays de la région, dont le Canada, ont compris qu'il est nécessaire d'adopter de nouvelles démarches pour renforcer la stabilité régionale et, ces six dernières années, un certain nombre de propositions ont été formulées quant aux moyens d'améliorer les relations régionales.<sup>2</sup> On progresse toutefois lentement. Pour nombre de gouvernements, le problème initial était de séparer les propositions et initiatives «sérieuses» de celles dictées par la guerre froide et conçues uniquement en fonction d'un avantage unilatéral.

La méthode chronologique n'est pas la meilleure qui soit pour décrire des processus en cours aussi complexes que la redéfinition et la restructuration des alignements régionaux en matière de sécurité. Elle permet cependant de suivre l'évolution de la réflexion dans ce domaine et d'y voir une continuité. Ce qui suit est une présentation succincte des nombreuses propositions formulées ces six dernières années par des gouvernements de la région.<sup>3</sup> On s'y aperçoit que le Canada contribue, et continuera de contribuer, à rendre la région Asie-Pacifique plus sûre, plus stable et plus prospère.

## II M. Gorbatchev et le «volet Vladivostok-Krasnoïarsk»

On convient, en général, que l'Union soviétique a été la première à prendre au sérieux le besoin d'une nouvelle réflexion stratégique dans la région Asie-Pacifique. Par son discours de Vladivostok, prononcé le 28 juillet 1986, premier d'une série de déclarations,<sup>4</sup> entretiens et initiatives de responsables et académiciens soviétiques plus tard appelée «volet Vladivostok-Krasnoïarsk», le secrétaire général Gorbatchev a donné un ton sérieux au débat gouvernemental et aux débats théoriques. Les diplomates occidentaux ont choisi d'appeler ainsi l'ensemble de l'initiative soviétique relative à la sécurité en Asie-Pacifique en prenant pour repères les discours prononcés par M. Gorbatchev à Vladivostok (1986) et Krasnoïarsk (1988), et celui de son ministre des Affaires étrangères, M. Chevardnadzé, à la Deuxième Conférence de Vladivostok, en septembre 1990. Ce nom passé sous silence un élément important de l'initiative soviétique; à savoir: l'interview de M. Gorbatchev, abondamment citée dans l'édition du 21 juillet 1987 de Merdeka, journal indonésien. Le dirigeant soviétique y prenait du recul par rapport au parallèle avec

---

<sup>2</sup> Pour un compte rendu plus détaillé des initiatives en matière de sécurité régionale, voir Stewart Henderson, «Le Canada et la sécurité de l'Asie-Pacifique - Dialogue sur la sécurité coopérative dans le Pacifique Nord», Groupe de planification des politiques, document n° 92/3, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, janvier 1992.

<sup>3</sup> Le présent document ne s'intéresse qu'aux initiatives «officielles», et non aux nombreuses propositions d'organismes et de chercheurs du secteur privé.

<sup>4</sup> Encore qu'il vaille la peine de se remettre en mémoire l'appel en faveur d'une sécurité collective asiatique lancé en 1969 par Leonid Brejnev, mais rejeté à l'époque, la plupart des gouvernements y voyant une manœuvre soviétique.

Helsinki et suggérait des mesures plus concrètes relativement à la limitation des armements et à des mesures de confiance en Asie-Pacifique - une série de réunions des ministres des Affaires étrangères des pays de la région dotés de «capacités militaires importantes»; une rencontre panasiatique des ministres des Affaires étrangères, qui aurait lieu à Vladivostok en 1993 et qui serait suivie d'un sommet également panasiatique; enfin, des consultations régionales qui se tiendraient en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies.

De 1986 à la moitié de 1991, les gouvernements occidentaux et la plupart des gouvernements asiatiques ont, au mieux, attaqué et, au pire, rejeté ce qui semblait une interminable série de propositions soviétiques concernant la sécurité en Asie-Pacifique, le plus virulent étant le Japon. La visite de M. Gorbatchev au Japon en avril 1991 n'a pas suffi, comme on l'espérait, à dégripper les relations bilatérales et à amener les Japonais à convenir, au moins en principe, de la nécessité de discuter formellement de la sécurité régionale dans des rencontres multilatérales. Ni M. Gorbatchev ni le Premier ministre Toshiki Kaifu ne bénéficiaient du soutien politique intérieur nécessaire pour surmonter les obstacles institutionnels et politiques qui empêchaient d'améliorer les relations bilatérales entre leurs pays<sup>5</sup> ou pour s'entendre enfin sur les conditions du traité de paix en suspens depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Les propositions unilatérales faites par M. Gorbatchev à Tokyo, soit la création d'une instance au sein de laquelle cinq pays (URSS, États-Unis, Chine, Inde et Japon) discuteraient des problèmes généraux de l'Asie-Pacifique, et des discussions trilatérales entre Soviétiques, Américains et Japonais sur la sécurité régionale, ont été qualifiées de prématurées par les Japonais et aucune suite n'y a été donnée de part ou d'autre.

Le coup d'État avorté d'août 1991, puis la dissolution de l'URSS ont affaibli Moscou dans sa capacité de définir l'orientation de sa politique vis-à-vis de l'Asie-Pacifique. Bien qu'elle se proclame haut et fort État asiatique autant qu'européen (et fasse à l'occasion référence à l'aigle à deux têtes des Romanov, comme pour bien insister), la Fédération de Russie doit encore se prononcer véritablement sur les questions de sécurité concernant l'Asie-Pacifique. Étant donné l'imbroglio continu qui caractérise les relations russo-japonaises depuis le renvoi de la visite du président Eltsine, il est peu probable que la Russie soit en mesure de le faire dans un proche avenir.

---

<sup>5</sup> Beaucoup croyaient, dans les médias japonais comme dans les milieux diplomatiques de Tokyo, que le président soviétique offrirait de faire une concession importante sur la question des territoires septentrionaux et que Toshiki Kaifu serait en mesure, durant cette visite, d'offrir une aide financière considérable aux Soviétiques (aide sur laquelle se seraient entendus le Parti libéral démocratique au pouvoir, le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Finances). En fait, les deux dirigeants étaient gênés pour négocier, M. Gorbatchev par la soudaine intransigeance de Boris Eltsine sur la question du retour de ces territoires, M. Kaifu par le refus de ses partisans de jadis et d'autres membres du PLD d'user de leur influence sur la bureaucratie pour débloquer le dossier de l'aide financière.

Cette «absence de la table» aura des répercussions négatives pour la Russie et pour l'ensemble de l'Asie-Pacifique. Certes, la Russie se distingue économiquement du Nord asiatique, mais les conséquences stratégiques du constant déploiement en Extrême-Orient soviétique de forces navales, aériennes et terrestres dotées d'armes nucléaires et conventionnelles, et la simple présence géographique écrasante de la Russie feraient pencher pour, et non contre, une plus grande participation aux affaires régionales. Si Moscou s'attelle un jour à ce dossier, cela tiendra plus au jeu de tendances politiques intérieures qu'à des considérations géostratégiques classiques. Beaucoup d'observateurs conviennent que la Russie ne sera pas un acteur important dans la région, à court terme au moins, et peut-être jusqu'à la fin du siècle.

### III La Corée du Sud et la stabilité régionale

La Corée du Sud se préoccupe, et c'est compréhensible, des aspects péninsulaires immédiats de la sécurité en Asie-Pacifique. C'est pourquoi le président Roh Tae-Woo a proposé, dans son allocution à l'Assemblée générale de l'ONU, en octobre 1988, que les six pays nord-asiatiques (Corée du Sud et du Nord, Japon, Chine, États-Unis et URSS) entament un dialogue sur la sécurité dans le cadre d'une «Conférence de la paix consultative». Cette proposition, de nature générale, est toujours à l'étude. Toutefois, la conférence avait pour objet «d'examiner diverses idées concernant la paix, la stabilité, le progrès et la prospérité à l'intérieur de la région». La Corée du Nord et la Chine ont fait savoir qu'elles n'étaient pas intéressées et le suivi a été remis à plus tard, mais on continue d'approfondir l'idée d'une conférence à six.<sup>6</sup>

Dans un entretien accordé à l'agence TASS<sup>7</sup> peu après son voyage de décembre 1990 en URSS, le président Roh parlait de sa proposition d'octobre 1988 comme d'un moyen d'apaiser les tensions dans la région. Plus tard, en mars 1991, Kukmin Ilbo, journal coréen qui fait autorité, signalait que la Maison bleue cherchait à créer un «organisme de sécurité international» réunissant six nations et qui étudierait les questions de sécurité péninsulaires.<sup>8</sup> Deux mois plus tard, dans un discours prononcé à la Hoover

---

<sup>6</sup> Il ne faudrait pas confondre cette proposition du président Roh avec la formule des pourparlers à «Deux plus Quatre» sur la Corée proposée par le secrétaire d'État américain James Baker et critiquée à Séoul par les secteurs public et privé. Les autorités coréennes se sont empressées de rappeler aux responsables américains qu'aucun traité ne donne voix au chapitre au Japon ou à l'Union soviétique pour ce qui est de l'unification du Sud et du Nord.

<sup>7</sup> Le 11 décembre 1990, largement couverte par la presse coréenne aussi.

<sup>8</sup> Information publiée dans l'édition du 26 mars 1991.

Institution, en Californie, le président Roh disait souhaiter la mise en place une «structure de coopération»<sup>9</sup> qui renforcerait la stabilité de l'Asie-Pacifique.

On a pensé un moment que la Corée du Sud profiterait de son admission aux Nations Unies pour étoffer sa proposition de «conférence consultative», mais ce n'est qu'à l'actuelle session de l'Assemblée générale que le président Roh a évoqué le sujet, en ces termes:

«Il y a quatre ans, m'adressant à vous de cette même tribune, j'avais souhaité que s'organise ce que l'on a appelé à l'époque la "Conférence de paix consultative en Asie du Nord". Je note que beaucoup d'obstacles empêchent encore la réalisation de ce vœu. Les temps changent toutefois. Il dépend de notre détermination de concrétiser ou pas ces idées.

Tant pour la stabilité régionale que pour la paix mondiale, il est fortement souhaitable de bâtir une structure de paix durable en Asie du Nord-Est, région très sensible qui a vécu cinq grands conflits armés au cours des cent dernières années. J'espère, par conséquent, que les parties intéressées trouveront une occasion de dialoguer afin de se faire confiance et de favoriser une compréhension mutuelle, une assurance et une prospérité commune.

Je pense qu'une fois une compréhension mutuelle et une instance de coopération instituées, nous pourrons nous attendre avec réalisme à l'émergence d'un nouvel ordre de paix en Asie du Nord-Est.»<sup>10</sup>

Reste à savoir dans quelle mesure cela ne vise que la situation de la Péninsule et s'il s'agit d'une initiative renouvelée à laquelle il sera donné suite unilatéralement (ce qui reviendrait à ne pas prendre en considération les diverses propositions relatives à la sécurité régionale formulées au cours des quatre dernières années), ou s'il faut y voir le signe d'une volonté sud-coréenne de coopérer avec d'autres pays pour nouer dans le Pacifique du Nord un dialogue multilatéral plus général sur la sécurité. Cette dernière hypothèse dénoterait certes une vision plus informée des développements régionaux et donnerait à la Corée du Sud une plus grande latitude pour contribuer à sa propre sécurité nationale par un renforcement de la stabilité dans le Pacifique du Nord.

---

<sup>9</sup> «Korea's Emerging Role in a New Pacific Order»; 29 juin 1991, Palo Alto (Californie).

<sup>10</sup> «Toward a Peace and Prosperous 21st Century», allocution du Président Roh Tae-Woo à la Quarante-Septième Session de l'Assemblée générale des Nations Unies, 22 septembre 1992, New York.

#### IV Élargir le cercle à la Mongolie

Les événements qui se sont produits en Mongolie entre 1986 et 1991 faisaient écho aux changements qui survenaient en Europe de l'Est. Leur pays découvrant l'indépendance, les Mongols ont cherché à se démarquer de l'Union soviétique en adoptant leur propre profil diplomatique en Asie du Nord. Cette double évolution était manifeste dans le changement d'attitude d'Oulan-Bator par rapport aux questions de sécurité régionale. En 1989, le soutien aveugle et apparemment automatique accordé à toutes les propositions soviétiques dans ce domaine avait conduit nombre d'observateurs à ne pas tenir compte de l'initiative mongole visant à réunir huit pays (Mongolie, URSS, États-Unis, Chine, Corée du Nord et du Sud, Japon et Canada) au sein d'une même instance afin de créer, comme l'expliquait le président Z.H. Batmunkh dans un discours au parlement :

«Un mécanisme favorisant un dialogue politique entre les pays de la région ainsi que le développement d'une réelle coopération mutuellement profitable dans les domaines de l'économie, des sciences et de la technologie, de la culture et de l'éducation, de l'écologie et des liens humanitaires.»<sup>11</sup>

Après avoir activement participé à la Deuxième Conférence de Vladivostok, en septembre 1990, après avoir organisé plus tard à l'automne dans leur capitale une modeste conférence sur la sécurité régionale et après avoir assisté en avril 1991, à Victoria (Colombie-Britannique), à un colloque canadien sur le Dialogue sur la sécurité dans le Pacifique du Nord, les Mongols ont marqué une pause dans leur réflexion stratégique. Oulan-Bator, naturellement préoccupé par des problèmes politiques et économiques internes, semble se contenter à présent de jouer au mieux un rôle consultatif, plutôt que d'être à l'origine d'une politique.

Le danger pour la Mongolie dans cette retraite, c'est qu'elle risque de perdre, dans les questions de sécurité régionale, une voix au chapitre qu'elle venait d'acquérir. Pays enclavé de l'Asie du Nord, elle n'appartient pas, par définition, aux sous-régions reconnues de l'Asie-Pacifique.<sup>12</sup> La Mongolie ne constitue aucune menace stratégique. Son instabilité ne menace pas non plus la région. Elle a été abandonnée par son ancien protecteur et ses nouveaux appuis à Washington, James Baker en tête, ont des préoccupations électorales. Cependant, il semblerait de l'intérêt de toutes les parties concernées d'encourager son intégration politique à la région. Sa participation au

---

<sup>11</sup> Extrait d'un discours prononcé par le Président Z.H. Batmunkh au Grand Hural, Oulan-Bator, 18 août 1989.

<sup>12</sup> Les stratégies acceptent en général que la région Asie-Pacifique comprend les sous-régions suivantes : Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Pacifique Nord et Pacifique Sud (encore que les définitions géographiques des sous-régions prêtent souvent à interprétation).

commerce et au système de paiement mondiaux se fera forcément de manière progressive, au rythme de son développement économique et selon la nature de celui-ci, mais aucune attente de ce type ne s'impose pour qu'on l'accueille dans un dialogue ou une instance où il serait question de la sécurité régionale ou sub-régionale. Une participation mongole constante peut aussi permettre d'étendre le cercle aux républiques d'Asie centrale nouvellement indépendantes, dont les liens avec l'Europe, par le biais de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et le Conseil de coopération de l'Atlantique Nord (CCAN) restent à développer pleinement.

## V L'Australie - «DSAP» ou «CSCA»?

Les stratèges australiens s'intéressent depuis longtemps aux tendances politiques, économiques et sociales de l'Asie-Pacifique, notamment en ce qui concerne le risque d'une absence de force que des puissances régionales montantes voudraient combler. Ils s'inquiètent aussi du fait que les pays de la région achètent des armes de plus en plus perfectionnées et de l'apparition de nouveaux rapports de force sub-régionaux dans le Pacifique du Nord et l'Asie du Sud-Est. (Ce dernier développement semble être le résultat d'un désengagement américain pour ce qui est de la sécurité dans l'Asie-Pacifique, attisé par la facilité avec laquelle les protagonistes peuvent se procurer des armes ultra-modernes dans l'ex-bloc soviétique.) Lorsque Bill Haydon en était le ministre des Affaires étrangères, l'Australie a engagé une politique extérieure plus dynamique afin de rehausser le profil de Canberra dans la région et de renforcer la place du pays au sein de l'Asie-Pacifique.

Dans un discours prononcé en 1987 à une conférence sur la sécurité régionale qui avait lieu à l'Australia National University,<sup>13</sup> M. Haydon a laissé entendre qu'il était grandement temps de prendre formellement des mesures de confiance régionales, d'examiner sérieusement les propositions relatives à la limitation des armements navals déjà formulées, et qu'un «dialogue entre superpuissances sur les questions touchant à la sécurité dans le Pacifique» se noue. Ce discours fut suivi de plusieurs conférences et colloques à caractère semi-officiel portant essentiellement sur des mesures de confiance militaires en Asie-Pacifique et dans le Pacifique du Nord.

Le 27 juillet 1990, le sénateur Gareth Evans, successeur de M. Haydon, faisait publier dans le International Herald Tribune un article intitulé «What Asia Needs is a Europe-Style CSCA», dans lequel on pouvait lire : «Il n'est pas déraisonnable de s'attendre que les nouveaux schémas européens de coopération entre anciens adversaires trouvent leur écho dans cette partie du monde».

---

<sup>13</sup> Prononcé à la Conférence sur la sécurité et la limitation des armements dans le Pacifique Nord, Australia National University, 12 août 1987.

M. Evans a développé cette idée à la Conférence post-ministérielle (CPM) de l'ANASE de 1990. À cette occasion, les partisans de l'initiative ont parlé de «DSAP» (Dialogue sur la sécurité en Asie-Pacifique), mais ses opposants, bien plus nombreux, se sont empressés de la surnommer «CSCA» (Conférence sur la sécurité et la coopération en Asie). La plupart des Asiatiques ont réagi amèrement - souvent par la voix des médias et dans les symposiums internationaux - à cette suggestion apparente qu'un modèle de sécurité conçu tout particulièrement pour l'Europe, c.-à-d. la CSCE, pouvait s'appliquer à l'Asie-Pacifique. Au niveau officiel, l'idée australienne était généralement critiquée, surtout au Japon et aux États-Unis.

Tokyo désapprouvait la formule CSCA parce qu'à son sens, elle conférerait à l'Union soviétique une respectabilité régionale sans l'obliger au préalable à réduire ses forces en Extrême-Orient et risquait de l'avantager dans les négociations préparatoires aux visites prévues de MM. Chevardnadzé et Gorbatchev au Japon. L'antipathie manifestée par les Japonais reposait sur leur conviction que l'URSS profiterait de l'appui accordé à un dialogue sur la sécurité régionale pour porter sur une scène multilatérale le différend frontalier non résolu qui oppose les deux pays.<sup>14</sup>

Washington rejetait également l'idée d'une CSCA. Les Américains ne voyaient aucune raison, alors que l'influence soviétique faiblissait en Asie-Pacifique, de remplacer les alliances militaires bilatérales dans lesquelles ils étaient maîtres - formule qui avait fait ses preuves -, par une instance multilatérale mal définie au sein de laquelle leur influence se diluerait forcément. «Si cela fonctionne, pas besoin de réparations», tel devenait la maxime des décideurs américains.

Pour toute réponse, les Australiens ont élargi leur initiative, à la fois pour la différencier du modèle de la CSCE et des propositions formulées antérieurement par les Soviétiques. (Ils ont aussi essayé de dissocier l'Australie du terme «CSCA», allant parfois jusqu'à réfuter l'authenticité du gros titre de l'International Herald Tribune. Un argument plus convaincant a été employé; à savoir : les références initiales à la valeur des principes directeurs de la CSCE ont été mal interprétées si on y a vu une suggestion d'appliquer telle quelle l'expérience européenne à l'Asie-Pacifique.)

Au printemps de 1991, le Premier ministre Hawke a expliqué comme suit la politique australienne quant à la sécurité régionale, redéfinie après l'opposition américaine et asiatique :

«La sécurité de l'Australie nécessite une politique dynamique qui va au-delà des secteurs militaires et stratégiques et passe par

---

<sup>14</sup> Voir Stewart Henderson, «Le différend frontalier entre le Japon et la Russie», Groupe de la planification des politiques, Document n° 92/4, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, mai 1992.

la diplomatie, la coopération économique, le développement, l'aide aux sinistrés et des échanges de personnes et d'idées.

«De tout temps, les Australiens ont redouté l'Asie... Plutôt que de chercher à nous protéger d'elle, nous devrions nous efforcer de renforcer notre sécurité en participant à un régime de sécurité asiatique, tout comme nous recherchons la prospérité en participant au système économique asiatique.

«... lorsque je parle d'un «régime de sécurité asiatique», je n'entends pas une organisation ni même un ensemble ordonné de principes d'organisation. J'entends plutôt une série de mécanismes et de relations dont la conjugaison garantit la sécurité régionale. Certains de ces mécanismes auront un caractère officiel, d'autres pas. Certains seront bilatéraux; d'autres, trilatéraux ou multilatéraux. Certaines des relations n'auront aucune manifestation explicite, mais leur inertie naturelle n'en diminuera pas pour autant l'efficacité.»<sup>15</sup>

Avant la CPM de l'ANASE de juillet 1991, le sénateur Evans a approfondi cette version, qu'on peut dire plus nuancée, mais au lieu d'avancer de nouvelles propositions unilatérales, il a sollicité les idées d'autres acteurs régionaux. Il a fait adopter un profil plus bas à l'Australie (tout en protégeant ses intérêts régionaux à long terme), qui s'est inclinée devant l'ANASE, qui se considère comme le meilleur cadre pour débattre de la sécurité régionale. Cet effacement apparent a été plus ou moins compensé par les études dynamiques réalisées par des instituts de recherche australiens sur les mesures de confiance militaires traditionnelles, et par des discussions bilatérales plus poussées sur la sécurité avec plusieurs pays de l'Asie-Pacifique.

Il semble que l'Australie ait abandonné son idée originale de CSCA pour la remplacer par une politique visant à garantir que Canberra participe pleinement aux débats sur la sécurité qui auront lieu au sein de l'ANASE et à favoriser des relations plus étroites avec les États-Unis et avec les acteurs régionaux en matière de politique et de sécurité. La quête d'une instance multilatérale, véritablement régionale, où l'on se consacre aux questions de sécurité se poursuit cependant, et le sénateur Evans l'a évoquée lors de la dernière CPM de l'ANASE (devant un auditoire plus sympathique), mais des préoccupations intérieures et électorales ont quelque peu calmé l'enthousiasme australien pour ce qui est de servir de chef de file dans ce domaine.

---

<sup>15</sup> Dans un discours intitulé «Australia's Security in Asia», prononcé à l'Asia-Australia Institute, 24 mai 1991.

Quel que soit le parti qui gouvernera après les prochaines élections, il est évident que la sécurité nationale de l'Australie, qui ne repose plus uniquement sur ses accords de défense bilatéraux avec les États-Unis, ne peut être renforcée que par le biais d'un dialogue sur la sécurité régionale réel et constructif. On s'attend que Canberra revienne sur la question avant la CPM de l'ANASE de 1993, avec des arguments nouveaux et convaincants.

## VI Le Canada et le DSCP

On n'a pas toujours pensé que le Canada avait un intérêt particulier dans les questions de sécurité touchant l'Asie-Pacifique, et ce, malgré sa participation à la Deuxième Guerre mondiale et à la guerre de Corée, malgré sa contribution aux différentes commissions de cessez-le-feu et de supervision dans le conflit indochinois, et malgré sa participation à toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU déployées dans la région.

Au printemps de 1990, M. Joe Clark, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a commencé à discuter avec de hauts fonctionnaires du fait qu'à son avis, le Canada devrait manifester plus concrètement son intérêt pour une sécurité accrue en Asie-Pacifique. M. Clark s'inquiétait du fait que les progrès réalisés en Europe dans l'apaisement des tensions ne se reflétaient pas en Asie. Plus précisément, il se demandait si les principes (pas la structure) de la CSCE étaient applicables à l'Asie-Pacifique.<sup>16</sup> Il a donc demandé au Ministère des Affaires extérieures d'étudier la sécurité de l'Asie-Pacifique, du point de vue tant géographique que conceptuel.

Cette étude a débouché sur une série de propositions ensuite réunies sous le nom de Dialogue sur la sécurité coopérative dans le Pacifique du Nord (DSCP), que M. Clark a officiellement présentées lors de discours à Victoria, Tokyo et Djakarta, en juillet 1990. Comme on l'a expliqué alors, puis dans des déclarations et des documents d'informations du Ministère, le DSCP comporterait deux volets, soit un gouvernemental et un non gouvernemental, et il se concentrerait sur les pays du Pacifique du Nord, c'est-à-dire la Chine, la Corée du Nord et la Corée du Sud, le Japon, l'Union soviétique (la Fédération de Russie, à présent), les États-Unis et le Canada.

La restriction géographique du DSCP a soulevé nombre de questions et de critiques, notamment de la part de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui ont fait valoir que le Pacifique du Nord - leur arrière-cour - revêtait une importance stratégique pour elles et qu'elles devraient faire partie de toute nouvelle instance. En réponse, il leur a été expliqué

---

<sup>16</sup> M. Clark reconnaissait que le Canada avait des intérêts économiques en Asie-Pacifique, mais ce n'était pas là la raison essentielle de son initiative. Voir Frank Langdon et Brian L. Job, «The Evolving Security Order of the Asia Pacific: A Canadian Perspective», document préparé pour l'atelier sur le DSCP intitulé «Changing National Military Security Perceptions», Yokohama, 28 et 29 août 1992.

que la portée géographique du DSCPNI avait été décidée au terme d'une analyse de l'Asie-Pacifique montrant que la région était tout simplement trop vaste et trop diverse pour entrer dans un moule conceptuel quelconque.

L'analyse canadienne divisait l'Asie-Pacifique en sous-régions possédant chacune un certain nombre de traits et tendances identifiables : l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est, le Pacifique du Sud et le Pacifique du Nord. Ces sous-régions étaient ensuite étudiées en fonction d'institutions multilatérales existantes ou naissantes. Ainsi, il apparaissait qu'en Asie du Sud, la South Asian Association for Regional Cooperation (SAARC), bien que pas totalement fonctionnelle, était capable de réunir un consensus régional sur un grand nombre de dossiers touchant à la stabilité sud-asiatique. En Asie du Sud-Est, région que l'on peut dire la plus dotée d'institutions en Asie-Pacifique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), au sein de laquelle on débattait principalement de questions politiques, à l'époque, pouvait évoluer en une instance plus traditionnelle où l'on discuterait de problèmes de sécurité. Le South Pacific Forum donnait à cette sous-région la possibilité de créer de nouveaux forums multilatéraux où l'on analyserait une vaste gamme de préoccupations régionales.<sup>17</sup>

Dans le Pacifique du Nord, où il y avait - et il continue d'y avoir - une grande concentration de forces conventionnelles et nucléaires, l'instabilité constante, tout particulièrement dans la Péninsule coréenne, nuisait aux intérêts politiques, économiques, sociaux et environnementaux du Canada, mais il n'existait pas d'instance ou de mécanisme de dialogue sub-régionaux.

Le volet ONG du DSCPNI devait servir très précisément à étudier des thèmes et perspectives de dialogue et à concentrer connaissances et sensibilisation sur le Pacifique du Nord (en fait, à sortir le discours théorique et politique de la sécurité en Asie-Pacifique du cercle étroit des rapports stratégiques entre États-Unis et URSS). Au printemps de 1991, l'Université York, à qui les Affaires extérieures ont confié le programme de recherche théorique sur le DSCPNI, a organisé un colloque, à Victoria (Colombie-Britannique)<sup>18</sup>, afin d'analyser, avec des universitaires et des spécialistes des ONG, diverses façons d'aborder les problèmes de sécurité coopérative dans le Pacifique du Nord. Une série de cinq

---

<sup>17</sup> Le Canada participe activement à la Conférence post-ministérielle de l'ASEAN et au South Pacific Forum. Il ne participe pas au SAARC, mais la solidité de ses relations bilatérales avec les pays de l'Asie du Sud l'autorisait à exprimer son inquiétude à propos de dossiers sub-régionaux.

<sup>18</sup> «Toward a North Pacific Cooperative Security Dialogue: Setting the Research Agenda», Victoria (C.-B.), 6-9 avril 1991.

ateliers<sup>19</sup> a été donnée en vue d'une conférence plus formelle, qui aura lieu au printemps 1993.

Dans sa documentation, Affaires extérieures décrit le volet officiel, ou gouvernemental, de l'initiative canadienne comme «un processus non exhaustif visant à peser le pour et le contre d'un éventuel dialogue régional couvrant tous les sujets et questions pertinents». Pour le Canada, un tel dialogue ne doit pas résulter d'une tentative de transplantation de modèles et institutions européens (ce qui évite le dilemme du CSCA australien), mais il doit tenir compte des différentes traditions, de l'histoire et de la dynamique géopolitique de la sous-région. L'important était la consultation et non la négociation.

Les Canadiens reconnaissaient que la définition traditionnelle de la sécurité - le besoin de se protéger contre des invasions armées ou contre des insurrections fomentées avec des appuis étrangers - restait légitime, mais ils faisaient valoir qu'en élargissant cette définition pour englober la stabilité, on prendrait en considération la situation économique, l'environnement et la gestion des ressources, les problèmes de migration illégale, les droits de la personne et les activités criminelles internationales, autant d'aspects qui ont des effets déstabilisants. Cette notion élargie de la sécurité, baptisée «sécurité coopérative» par le Canada, était une idée difficile à vendre au début.

Dans les documents ultérieurs, le ministère des Affaires extérieures n'a pas ménagé ses efforts pour mieux définir la sécurité coopérative et en encourager l'acceptation, expliquant qu'elle découle de relations de travail et de liens fonctionnels - discussions régulières et systématiques sur de très divers sujets - politiques, économiques et sociaux, à tous les niveaux d'interaction, officiels ou pas, qui visent à permettre et de favoriser le dialogue. (Ce qu'aujourd'hui on appelle habituellement le «volet deux - diplomatie».)

La proposition de DSCPNC a été accueillie de différentes façons. L'Union soviétique et la Mongolie la soutenaient, en affirmant à tort qu'elle était un prolongement de leurs propres propositions en matière de sécurité régionale. L'Australie et la Nouvelle-Zélande appuyaient l'idée, mais lui reprochaient d'exclure, par son axe géographique, des acteurs importants du Pacifique du Sud. L'ANASE l'a d'abord considérée comme une initiative fâcheuse et étrangère à la région. Les États-Unis et le Japon ont été les plus difficiles à convaincre de l'utilité de la démarche canadienne.

---

<sup>19</sup> Voici les titres, lieux et dates de ces ateliers régionaux sur le DSCPNC : «Agenda and Organisation», à l'Université York, à Toronto, 21-22 novembre 1991; «Non-Conventional Security in the North Pacific Region», à l'East-West Centre, à Honolulu, 11-12 décembre 1991; «Arms Control and Confidence Building in the Asia-Pacific Region», à l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, à Ottawa, 22-23 mai 1992; «History, Culture and the Prospects of Multilateralism», à Beijing, 7-10 juin 1992; et «Changing National Military Security Perceptions», à Yokohama, 27-29 août 1992.

Ostensiblement menés en parallèle, les volets ONG et gouvernemental du DSCPN sont, en fait, des exercices séparés. Le premier reposait sur le second (en tout cas aux premières étapes de l'initiative, moins maintenant) pour son financement et pour la «sanction officielle», tandis que le second continue de s'appuyer sur le premier pour générer des idées sur la sécurité dans le Pacifique du Nord et en Asie-Pacifique et pour susciter un intérêt à son propos.

Le colloque de Victoria et les ateliers régionaux ont été précieux pour convaincre des intellectuels et des décideurs régionaux de l'intérêt du Canada pour la sécurité en Asie-Pacifique et pour motiver des spécialistes étrangers influents, notamment aux États-Unis et au Japon, à se pencher sur des problèmes de sécurité multilatéraux et à remettre en question objectivement leurs propres politiques nationales. La phase préparatoire du volet ONG du DSCPN touchant à sa fin, on fera bien attention de ne rien perdre de l'expérience acquise par le Canada au cours des deux années écoulées. Des universitaires continueront de réfléchir à des questions relatives à la sécurité coopérative, encore qu'en élargissant leur champ d'investigation à l'Asie-Pacifique, plutôt que de rester concentrés sur le Pacifique du Nord, ce qui complétera les intérêts plus vastes du Canada en matière de sécurité régionale.

Le volet gouvernemental du DSCPN est poursuivi avec moins de vigueur, mais on note quelques résultats. Devant les conséquences de la nouvelle conjoncture stratégique régionale, les États-Unis et le Japon ont dû réévaluer avec bienveillance le rôle constructif qu'un dialogue multilatéral peut jouer pour ce qui est de garantir une stabilité régionale. Les possibilités et les instances existantes (consultations bilatérales entre ministres des Affaires étrangères et réunions entre hauts fonctionnaires, pourparlers et rencontres entre chercheurs sur la planification multilatérale des politiques - colloques et conférences sur la sécurité régionale) donneront au Canada l'occasion de manifester un intérêt constant et de contribuer à la sécurité et à la stabilité de la région Asie-Pacifique.

## VII L'ANASE - Participation institutionnelle

Depuis sa fondation, les problèmes de sécurité que connaît l'Asie-Pacifique constituent une préoccupation générale importante de l'ANASE.<sup>20</sup> Ses membres<sup>21</sup> exprimant souvent des opinions différentes, il était difficile de parler formellement de

---

<sup>20</sup> Que l'on décrit plus précisément comme une association à vocation politique plus que de sécurité.

<sup>21</sup> Chacun des membres de l'ANASE possède ses propres mécanismes militaires de sécurité (alliances bilatérales avec les États-Unis, ententes bilatérales et trilatérales entre membres de l'Association pour des manœuvres militaires, participation au Five Power Defence Arrangement), mais le présent document s'intéresse à l'Association en tant qu'organisation sous-régionale et examine ses réactions face à l'évolution de la situation stratégique en Asie-Pacifique.

sécurité régionale au niveau ministériel, et l'examen des questions de sécurité traditionnelles est fréquemment laissé à des instituts de recherche liés aux gouvernements.<sup>22</sup>

En tant que groupe, l'ANASE voyait d'un mauvais oeil que Soviétiques, Australiens ou Canadiens se mêlent de la sécurité en Asie-Pacifique (les initiatives mongole et coréenne n'ont pas été envisagées sérieusement). Même si l'Association débattait, à l'évidence, de problèmes de portée régionale, on comprendra qu'elle s'intéressait tout particulièrement à l'Asie du Sud-Est, notamment à l'Indochine, à l'influence grandissante du Japon et à la nécessité de maintenir dans la région une présence militaire américaine stabilisatrice.

Le déclin de la menace soviétique, le règlement prévu du conflit cambodgien et la volonté apparente des États-Unis de réduire leur présence militaire dans la région sont autant d'éléments qui font de plus en plus penser au sein de l'ANASE que celle-ci devrait intervenir davantage sur des questions régionales. Il a été décidé collectivement, à l'initiative de la Malaisie, de l'Indonésie et de la Thaïlande, que pour contrer les propositions «étrangères», l'ANASE devait repenser sérieusement son attitude par rapport à la sécurité régionale. À la demande des gouvernements, les grands instituts de recherche ont donc produit plus de travaux et ce, parallèlement à des énoncés de principe préparés par plusieurs ministères des Affaires étrangères. Cela, ajouté au fait que l'ANASE veut jouer un plus grand rôle régional, a conduit l'Association à inviter les ministres des Affaires étrangères soviétique et chinois à assister, en observateurs, à sa CPM.<sup>23</sup>

Ces mesures ont modifié du tout au tout l'équation diplomatique en l'Asie du Sud-Est. Les ministres des Affaires étrangères de l'ANASE ont annoncé que l'Association acceptait maintenant d'être la tribune où se discuteraient les problèmes de sécurité de la région Asie-Pacifique et qu'elle envisageait de changer la structure de la CPM pour

---

<sup>22</sup> Principalement l'Institut d'études stratégiques et internationales (ISIS) malaysien, le Centre des études stratégiques et internationales (CSIS) indonésien et l'Institut des études sud-est-asiatiques (ISEAS) de Singapour. Ces instituts organisent régulièrement, et avec succès, des symposiums, des tables rondes et des conférences portant sur différents aspects de la sécurité régionale, l'accent y étant mis sur des problèmes de sécurité militaires traditionnels. Ces manifestations fournissent aux gouvernements de la région des «tribunes officielles» où ils peuvent lancer des initiatives en matière de sécurité régionale. En juin 1989, le Premier ministre malaysien, M. Mahatir, qui s'exprimait à la Troisième Table ronde sur l'Asie-Pacifique organisée par l'ISIS, a demandé que l'on prenne de modestes mesures de confiance, qui consisteraient, par exemple, à signaler à l'avance des manoeuvres militaires et à favoriser la transparence. À la Sixième Table ronde sur l'Asie-Pacifique, la Malaisie a proposé de créer un mécanisme consultatif simple qu'utiliseraient les planificateurs chargés des questions de défense régionale pour examiner ensemble les problèmes de sécurité.

<sup>23</sup> Pour ne pas avoir à en discuter avec les partenaires au Dialogue, la Malaysia, pays hôte, a invité l'URSS et la Chine à assister à titre d'observateurs à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN qui se déroulait juste avant la CPM.

permettre non seulement à l'URSS et à la Chine, mais éventuellement aux États indochinois et au Myanmar d'y participer.<sup>24</sup> Les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année et, au Sommet de l'ANASE, qui a eu lieu à Singapour en février 1992, les chefs de gouvernement ont confirmé que l'Association était décidée à inscrire officiellement les questions relatives à la sécurité régionale à l'ordre du jour des réunions annuelles de ses ministres des Affaires étrangères et des CPM.<sup>25</sup> Les premiers débats à la réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères et à la CPM de 1992 n'ont pas été de grande portée, mais ils ont donné l'occasion à l'ANASE et aux partenaires au Dialogue d'examiner de manière générale la conjoncture régionale en matière de sécurité et de convenir (implicitement) de discuter de points plus précis à la CPM de 1993.

### VIII Japon - Participer pour accroître la confiance

La politique étrangère du Japon vise, dans ses moindres aspects, à maintenir des rapports harmonieux avec les États-Unis. Malgré les graves différends économiques et commerciaux qui les opposent, Tokyo et Washington s'efforcent, avec succès habituellement, de conserver des relations irréprochables en matière de sécurité.

Le Japon a désapprouvé la quasi-totalité des propositions concernant la sécurité de la région. Celles de la Mongolie et de la Corée ont reçu des commentaires favorables, mais aucune suite n'y a été donnée. Celles de l'URSS ont été qualifiées de vides et d'intéressées et, par conséquent, rejetées; enfin, celles de l'Australie et du Canada, traitées de naïves parce qu'elles semblaient emboîter le pas aux Soviétiques et parce que, d'après le Japon, elles cherchaient à imposer en Asie des modèles européens. La démarche révolutionnaire adoptée par l'ANASE pendant la préparation à la CPM de 1991 a contraint les Japonais à revoir leur attitude quant à l'examen formel de mécanismes de sécurité régionale.

Presque tous les pays de l'Asie-Pacifique gardent des souvenirs pénibles des exactions japonaises commises pendant la guerre et, si nombre d'acteurs tiennent à conserver une présence militaire américaine stabilisatrice dans la région, c'est pour faire échec à des aspirations militaires qu'ils prêtent à Tokyo (et dont aucun observateur neutre n'a pu trouver preuve). À cause de ces soupçons, il a été beaucoup plus difficile au Japon de satisfaire aux demandes des Américains, qui souhaitent voir Tokyo assumer une plus grande part du fardeau de la défense, et de répondre à ses détracteurs internationaux qui lui

---

<sup>24</sup> Mentionné dans des conversations avec l'auteur et des diplomates de l'ANASE.

<sup>25</sup> Ce faisant, les ministres des Affaires étrangères semblaient suivre le conseil du secrétaire d'État aux Affaires extérieures canadien, M. Joe Clark, qui, durant des consultations avec ses homologues de l'ANASE, à Banff (Alberta), en février 1991, avait préconisé que l'Association s'intéresse à la sécurité régionale. À l'époque, l'ANASE avait répondu par la négative, réponse dont la presse régionale s'était faite l'écho.

reprochent de ne pas jouer dans les affaires mondiales un rôle assez grand, c'est-à-dire proportionnel à sa puissance économique.

La Chine et la Corée, entre autres, se sont insurgées contre les augmentations du budget de la défense nipponne (nécessaires, en tant que pays hôte, pour apporter aux forces américaines stationnées au Japon un soutien accru). Les débats qu'une participation japonaise aux opérations de maintien de la paix de l'ONU suscitait à Tokyo étaient considérés comme suspects et beaucoup en Asie-Pacifique ont accueilli avec mépris la décision de la Diète nipponne d'autoriser une participation limitée à ces opérations.

Le temps que Tokyo apprenne les intentions de l'ANASE, on avait déjà beaucoup réfléchi<sup>26</sup> et il avait été décidé d'appuyer les propositions préconisant de trouver une instance multilatérale où l'on puisse parler de la sécurité. Cependant, pour empêcher l'Union soviétique de prendre un ascendant diplomatique, Tokyo assortissait son soutien à la proposition de l'ANASE d'une condition, à savoir que la CPM en sa forme soit l'instance privilégiée du dialogue. Cela permettrait de limiter la discussion sur l'«assurance régionale» à des pays partageant les mêmes opinions et, donc, d'exclure l'URSS et d'autres pays à économie dirigée.

Après avoir lancé l'«initiative Nakayama»<sup>27</sup> à la CPM de l'ANASE de 1991, le Japon s'est formellement engagé à participer à un dialogue multilatéral (limité) sur la sécurité régionale. Il est tout à l'honneur du Japon de ne pas avoir laissé ses relations tendues avec la Russie l'empêcher de poursuivre une politique de sécurité régionale plus ouverte et plus transparente, quoique sa préférence pour un règlement bilatéral du différend sur les territoires du Nord le retienne de participer à un dialogue formel sur la sécurité de la région hors des CPM telles qu'elles existent.

## IX Les États-Unis - S'adapter à la nouvelle conjoncture

---

<sup>26</sup> Cette nouvelle réflexion transparaît en grande partie dans le document intitulé «Asian Pacific Process for Stability and Security» présenté par Yokio Satoh, alors directeur général du Bureau de l'information, de l'analyse, de la recherche et de la planification au Ministère des Affaires étrangères du Japon, à la Cinquième Table ronde de l'Asie-Pacifique, consacrée au renforcement de la confiance et à la réduction des conflits dans le Pacifique et qui avait lieu à Kuala-Lumpur, du 10 au 14 juin 1991.

<sup>27</sup> Cette initiative, lancée à la CPM de 1991 par le ministre des Affaires étrangères Nakayama, est double. Elle propose un dialogue plus poussé au sein de la CPM sur la politique et la sécurité, et que des hauts fonctionnaires de l'ASEAN se réunissent pour discuter de la sécurité, avec la participation de représentants des partenaires au Dialogue.

Jusqu'au début de 1992, les États-Unis avaient marqué une ferme préférence pour des mécanismes de sécurité bilatéraux, et ils étaient résolument opposés à ce que la limitation des armements navals devienne le sujet de pourparlers multilatéraux. Ils faisaient la sourde oreille aux propositions visant à élargir la définition de la sécurité pour y inclure les menaces non traditionnelles et non militaires. Tout dernièrement, Washington a reconnu que des discussions relatives à la sécurité coopérative en Asie-Pacifique sont, à bien des égards entamées, et le Département d'État et le National Security Council en tête cherchent à reprendre les choses en main.<sup>28</sup>

Ce qui motive le gouvernement américain, c'est la volonté grandissante que les pays asiatiques eux-mêmes mettent à trouver des moyens de discuter des questions relatives à la sécurité dans une instance régionale comme les CPM de l'ANASE et à essayer de créer des mécanismes de coopération, et ce qui le met «à l'aise» à cette étape, c'est le caractère assez informel des débats. Rien ne se négocie et on n'est pas en train de créer une nouvelle organisation qui se consacrera uniquement à la sécurité.

Il semblerait que Washington ne considère plus l'APEC nouvellement institutionnalisée comme l'instance au sein de laquelle se dérouleraient des pourparlers multilatéraux sur un programme de sécurité élargi, au lieu qu'ils se déroulent dans le cadre des CPM de l'ANASE. En fait, les Américains préfèrent maintenant la méthode aujourd'hui dite du «volet deux» qui amène des représentants à participer (à titre privé) à des tables rondes et à des ateliers régionaux. Ce genre de participation permet aux États-Unis d'influer sur l'ordre du jour régional, de manifester leur soutien aux aspirations de «réformateurs» au sein de cette communauté régionale et de s'assurer, au fur et à mesure, de tirer parti, pour leur politique officielle, d'une expérience croissante et de l'apport d'idées nouvelles. Tout en fermant la base navale de Subic Bay et la base aérienne de Clark, et en réduisant progressivement les forces américaines dans la région, Washington ne cesse d'assurer que sa présence militaire sert l'intérêt national des États-Unis. Participer activement aux débats régionaux relatifs à la sécurité est un autre moyen pour les Américains de rassurer davantage encore les États du Pacifique du Sud sur leur engagement politique indéfectible à l'égard de la région.

## **X Le Canada et la sécurité de l'Asie-Pacifique - Un intérêt à maintenir**

Il est risqué de rechercher des fins multilatérales par des moyens bilatéraux, mais c'est nécessaire lorsque l'on se trouve dans une région où l'on continue de préférer le bilatéralisme. Il semble essentiel que le Canada, pour faire valoir ses intérêts, qui évoluent,

---

<sup>28</sup> Voir, par exemple, les remarques faites par M. Paul Wolfowitz, Secrétaire américain à la Défense pour les questions politiques, à la Table ronde de l'Asie-Pacifique organisée en 1992 par l'ISIS malaysien, et la déclaration de M. Robert B. Zoellick, Sous-secrétaire d'État, à la réunion des «Six plus Sept» de la CPM de l'ANASE en 1992 également.

dans la sécurité de l'Asie-Pacifique, notamment dans le Pacifique du Nord où il n'existe aucune instance multilatérale, maintienne des pourparlers avec les différents pays afin d'aboutir dans sa recherche constante d'un consensus. Cette démarche comporte ses propres difficultés (en particulier dans le cas de la Corée), mais les obstacles qui se présentent sont surmontables, si l'on est prêt à investir la volonté politique nécessaire. Pour réussir, la politique canadienne doit aussi être fondée sur certaines réalités régionales :

- les États de l'Asie-Pacifique ont de plus en plus conscience que le réalignement de la puissance militaire et économique entraîné par la fin de la guerre froide menace la stabilité régionale;
- on peut faire valoir que l'absence de puissance que l'on redoutait naguère ne s'est pas encore produite - et il est évident que le Japon a pris toutes les mesures imaginables pour assurer à ses voisins qu'il n'entend nullement devenir une puissance militaire régionale -, mais l'incertitude peut causer des erreurs de jugement qui, à leur tour, risquent de pousser des acteurs régionaux à commettre des actions déstabilisantes;
- les principaux dangers qui menacent la stabilité de l'Asie-Pacifique sont plus intérieurs qu'extérieurs à présent, mais la contagion des troubles nationaux et la persistance de revendications territoriales conflictuelles ont conduit les gouvernements concernés à envisager des moyens de contenir l'instabilité et de contribuer à la sécurité et au bien-être matériel de l'Asie-Pacifique;
- une présence militaire américaine continue et visible est essentielle à la stabilité de l'Asie-Pacifique. On en convient généralement, si ce n'est universellement, dans la région (à l'exception de la Corée du Nord et de la Chine, dans une moindre mesure) et la stratégie américaine va dans ce sens; et
- la récente prolifération de colloques et conférences non gouvernementaux et mixtes s'inscrivant dans le «volet deux» et où se discutent divers aspects de la sécurité régionale est bien le signe que les États reconnaissent qu'il est nécessaire d'étudier la conjoncture changeante en matière de sécurité et d'examiner des moyens de désamorcer des conflits actuels ou potentiels.

Au risque de réveiller les craintes régionales de voir imposer un modèle CSCE en Asie-Pacifique (craintes qui se sont révélées sans fondement), un dialogue régional plus formel qui porterait sur le plus large éventail possible des dangers traditionnels et non traditionnels qui peuvent menacer la sécurité permettrait aux États d'exprimer leurs inquiétudes dans un cadre multilatéral et contribuerait aussi à prévenir les conflits et à régler les problèmes. Sur ces derniers points, il incomberait toujours aux États de choisir la voie multilatérale ou bilatérale, régionale ou sous-régionale. Il est important aussi que les décideurs politiques comprennent qu'il n'est pas nécessaire de définir un mandat de négociation pour un dialogue multilatéral régional ou sous-régional sur la sécurité, ce qui est d'ailleurs l'option retenue dans la politique canadienne.

Quant au Canada, il devrait veiller à continuer de favoriser et de financer des travaux théoriques sur la sécurité en Asie-Pacifique. Cette recherche continuera d'enrichir le programme politique et d'aider le Gouvernement à poursuivre ses objectifs plus généraux dans la région; à savoir : la sécurité, le développement économique durable, le respect de l'environnement, et encourager un bon gouvernement et le respect des droits de la personne. La tâche est lourde, mais le Canada possède les qualités requises pour la mener à bien.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20023152 3

DOCS  
CA1 EA533 93P02 FRE  
Henderson, Stewart  
La securite en Asie-Pacifique :  
perspectives et mesures canadienne  
43265191